

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Jacques Baud*

*Date de dépôt: 11 mars 2004*

## **Interpellation urgente écrite concernant la vérification des comptes de la Compagnie générale de navigation**

Attendu qu'il existe une obligation pour l'Inspection cantonale des finances (ICF) de vérifier les comptes de toute entité en laquelle l'Etat investit les deniers publics, le soussigné désire avoir confirmation de la part du Conseil d'Etat du fait qu'une vérification des comptes de la Compagnie générale de navigation est bien effectuée par l'Inspection cantonale des finances.